



Travaux par le propriétaire

Par **Laeti29**, le **27/06/2024 à 10:59**

Bonjour,
Mon propriétaire fait actuellement des travaux sur la terrasse du logement que je lui loue.
En rentrant d'un déplacement pro cette semaine, j'ai pu découvrir qu'il était passé et avait déplacé tous les meubles extérieurs.
Aujourd'hui étant en télétravail, je découvre qu'il est sur la terrasse au moment où il allume la machine pour poncer le sol (machine très bruyante pas très confort pour travailler).
A-t-il le droit de rentrer sur la terrasse sans sonner pour me prévenir de son arrivée?
Comme nous n'avons pas de planning des travaux, peut-il venir quand ça lui "chante" sans me prévenir au préalable?
Je vous remercie pour votre retour.

Par **yapasdequoi**, le **27/06/2024 à 12:20**

Bonjour,
La terrasse est-elle formellement mentionnée dans le bail comme usage privatif du locataire ?
Le bailleur vous doit une jouissance paisible selon l'article 6 de la loi 98-462. Il est donc possible d'exiger des détails sur la durée et nature des travaux.

Par **Laeti29**, le **27/06/2024 à 12:27**

Je vous remercie pour votre retour.

Par **Vanesh**, le **02/07/2024 à 20:25**

Bonjour,rnrnmon bailleur a fait des travaux sur mon balcon pendant mon absence et sans m'en informer, à mon retour chez moi j'ai découvert que les ouvriers avaient causés d'importants dégâts dont un incendie. Est-ce de la violation de domicile ? Quels sont mes droits ?

Par **yapasdequoi**, le **02/07/2024 à 20:30**

Bonjour,rnrnPortez plainte et déclarez le sinistre à votre assurance MRH.rnrnEnvoyez un courrier RAR au bailleur pour lui indiquer que vous portez plainte et que vous comptez qu'il assumera sa responsabilité.rnrnPS: Comment est-il entré ? il avait une clé ?

Par **Vanesh**, le **02/07/2024 à 23:30**

Bonjour,rnrnj'ai bien d"éclaré mon sinistre à mon assurance qui m'a indemnisé de la perte de mes effets personnels, en revanche je ne sais pas s'il s'agit ou non d'une violation de domicile et si je peux déposer plainte ou pas.rnrnIl n'avait pas de clé, il est passé par l'extérieur et a attéri sur mon balcon.rnrnMerci

Par **yapasdequoi**, le **03/07/2024 à 08:09**

Le balcon n'est pas votre domicile.rnrnQue dit l'assureur ?

Par **Vanesh**, le **03/07/2024 à 09:36**

oui le balcon fait parti de mon domicile. Mon assureur ne s'occupe que de mes biens personnels.

Par **yapasdequoi**, le **03/07/2024 à 09:44**

Dans le doute vous pouvez porter plainte. Le procureur décidera s'il doit poursuivre ou pas les intrus.rnrnL'assureur va se retourner sur le responsable du sinistre et va lui demander de rembourser ce qu'il vous a versé.